REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LA VILLENEUVE SOUS THURY

DÉPARTEMENT DE L'OISE

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix neuf novembre à 19H03, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, déplacé dans la salle municipale multifonction, sous la Présidence de Madame Adeline CLERGOT, Maire.

Etaient présents les Conseillers Municipaux en exercice :

- Mme Adeline CLERGOT
- M. Rodolphe LAURON
- M. Christian PATORA
- M. Erick BOURDIN
- M. Arnaud BERTIN
- M. Daniel DAUBRESSE
- Mme Nathalie SCHMIDT
- M. Jérôme BARDOU
- Mme Valérie PHILIPPE

Était excusé et a délégué un pouvoir :
M. Pascal KITTSTEIN représenté par M. Daniel DAUBRESSE

Était excusé :
M. Guillaume PORTENEUVE

- Nombre de Conseillers en exercice : 11
- Nombre de Conseillers Présents : 9
- Nombre de Conseillers Représentés : 1
- Nombre de Conseillers Votants : 10

Date de convocation : 16/11/21

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Mme Adeline CLERGOT, à **19H03.**

Conformément à l'article L 2121 – 15 du code des collectivités territoriales et à l'unanimité des membres présents : M. LAURON est désigné secrétaire de séance.

Madame Adeline Clergot précise que M. Guillaume Porteneuve a délégué un pouvoir non recevable à M. Daniel Daubresse.

- Délibération pour la convention d'Adhésion au conseil en prévention des risques professionnels (Centre de Gestion de l'Oise Médecine du travail) :

Cette convention présentée au conseil municipal permet l'accès aux rendez-vous de la médecine du travail des employés municipaux (Mme Verneuil et Mme Paquet). L'adhésion est gratuite, seules les consultations sont payantes pour un montant d'environ 110€.

POUR : 10
ABSTENTIONS : 0
CONTRE : 0
L'assemblée valide l'adhésion à la convention à l'unanimité.

- Décision Modificative du budget pour le chapitre 64 article 6413 (salaires et charges du personnel non titulaire) :

M. DAUBRESSE expose que lors de l'élaboration du budget, la somme répartie au chapitre 12 n'est pas suffisante sur l'article 6413. Aussi, le transfert de 5000€ est nécessaire pour le paiement des charges et des salaires des employées de mairie pour terminer l'année. Soit, un transfert de 5000€ de l'article 615221 (entretien, réparations bâtiments publics) du chapitre 11 vers l'article 6413 (Personnel non titulaire) du chapitre 12 :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
615221	Entretien, réparations bâtiments publics		-5000.00
6413	Personnel non titulaire		5000.00
	TOTAL :	0.00	0.00

POUR : 10
ABSTENTIONS : 0
CONTRE : 0
Le conseil municipal valide la DM à l'unanimité.

- Délibération concernant l'Évolution du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité entre la CCPV et ses communes membres :

Mme CERGOT présente l'évolution du pacte financier de la CCPV aux conseillers municipaux.

Entre autres, cette évolution élargie l'attribution de subventions aux communes.

POUR : 10
ABSTENTIONS : 0
CONTRE : 0
Le conseil municipal adopte les termes modifiés du Pacte Financier et Fiscal de solidarité entre la CCPV et ses communes membres à l'unanimité.

- Délibération pour l'autorisation d'achat sur le chapitre 623 « publicité, relations publiques » :

Madame le Maire expose qu'afin de pouvoir régler les achats de fleurs pour les cérémonies ou autres évènements, le conseil doit autoriser par vote ces éventuelles dépenses sur le compte 623 :

(Fleurs cérémonie 11 novembre et 08 mai, Fleurs cérémonie Mariage, Baptême, Décès, Festivités communales ou événement, Editions, publications, publicités, relations publiques)

POUR : 7
ABSTENTIONS : 2
CONTRE : 1
Le conseil municipal autorise les achats au chapitre 623.

- Délibérations pour la prise en charge de 50% de la facture des cadeaux des Anciens et des enfants pour Noel 2021 subvention de 1000€ :

Mme CLERGOT explique que le comité des fêtes propose de se joindre à lui pour offrir les cartes cadeaux de Noël. Le montant pour l'ensemble des enfants de moins de 12 ans et les personnes âgées du village s'élève à environ 2000€. Mme Clergot propose une subvention de 1000€ au comité des fêtes.

(Pour rappel, le budget des cartes cadeaux offertes par la mairie fin 2020 était également de 2000€ environ.)

POUR : 10
ABSTENTIONS : 0
CONTRE : 0
Le conseil municipal accorde à l'unanimité la subvention de 1000€ au comité des fêtes pour les achats de cartes cadeaux pour les enfants et personnes âgées du village à l'occasion des fêtes de fin d'année.

- Délibération pour la participation au départ de Mme Neildé pour un montant de 300€.

Madame Béatrice Neildé a été assistante en classe de maternelle sur le RPI pendant 21 ans, dont une majorité d'ancienneté sur la commune de La Villeneuve sous Thury. Les autres communes du RPI ayant participé également à un cadeau de départ en commun, le conseil délibère pour la somme de 300€ :

POUR : 10
ABSTENTIONS : 0
CONTRE : 0
Le conseil municipal accorde la somme de 300€ (trois cents euros) en participation au cadeau de départ de Mme Neildé.

- Suggestion du blason de la commune.

Présentation des blasons envoyés à titre gracieux en mairie et avis des conseillers municipaux. Mme le Maire demande aux conseillers municipaux leur avis. La réflexion est en cours.

- Information au Conseil pour le stationnement d'un camping-car ambulant en salon de coiffure.

Mme CLERGOT informe le conseil qu'une demande de stationnement pour un camping-car « coiffeur ambulant » a été reçu. Une réponse positive à été apportée mais sans retour du demandeur pour le moment.

- Information sur les travaux du portail de la station d'assainissement, sur la remise en état du chemin et projet d'aménagement sur cette zone.

Mme CLERGOT explique que conformément à la délibération prise en réunion du CM le 03 avril 2021, les travaux du nouvel emplacement de la benne à verre ont commencé le 18 novembre 2021.

Dans le même temps et comme il a déjà été exposé aux conseillers lors de la réunion du conseil municipal du 03 avril, la préparation de pose d'un portail à la sortie de la station d'assainissement a été réalisé. Ce portail sera installé prochainement afin que les intervenant de maintenance puissent circuler en un sens dans l'enceinte de la station (afin d'éviter que le camion hydrocureur ne s'embourbe).

D'autre part, Lors de la réfection du chemin à ce même endroit (chemin endommagé par les fortes pluies de juin), une « aire » devant la benne à verre sera crée en grave calcaire, qui correspondra avec la sortie du portail de la station d'assainissement.

- Compte rendu réunion d'information sur le ruissellement.

Remise aux conseillers municipaux du compte rendu de la CCPV concernant le ruissèlement.

- Divers :

La parole est donnée à M. Rodolphe Lauron, 3ème adjoint, concernant le fleurissement du village, la participation au concours « Villes et Villages Fleuris 2021 » et La Villeneuve Infos.

M. Lauron explique que la commune a participée pour la première fois au concours départemental des villages fleuris, pour la reconnaissance du travail mis en œuvre à l'amélioration décorative du village par les conseillers municipaux et pour l'engouement de certains habitants y ayant aussi contribués a travers des dons de plantes, l'arrosage des jardinières etc… Il semble que le village devrait recevoir un « prix » lors de la cérémonie des résultats du concours à Beauvais le 07 décembre 2021. M. Lauron et Mme Clergot se rendrons donc à l'Hôtel du Département à cette date. Les résultats seront communiqués au conseil municipal.

D'autre part, « La Villeneuve Infos » sera désormais biannuelle.

Madame CLERGOT informe le conseil municipal à propos des décorations de fêtes de fin d'année : les volontaires seront les bienvenus pour l'installation des décorations à la mairie, à l'église et pour l'installation des sapins dans le village. Toutes suggestions seront appréciées également, dans un délai raisonnable.

Les illuminations seront allumées le dimanche 05 décembre depuis la mairie à 18H00. Le comité des fête organisera un moment convivial autour de boissons chaudes à cette occasion pour les enfants et les adultes souhaitant participer.

Madame Clergot informe les conseillers municipaux que la compagnie d'assurance de la mairie prend en charge la remise en place des quelques tuiles déplacées sur l'école et sur l'église lors du passage de la tempête Aurore le mois dernier.

L'assurance a aussi été sollicitée pour le remplacement de la vitre brisée dans la classe d'école. Cette dernière à été remplacée mercredi 17/11/21 après accord de la compagnie pour la prise en charge du devis.

Les devis de remplacement de l'éclairage extérieur de l'église pour une solution plus économique, sont toujours en cours de négociation, Mme Clergot souhaitant que l'entreprise consultée revoie une nouvelle fois ses tarifs à la baisse.

Des réunions informelles avec les membres du conseil municipal, de type « bureau municipal », seront envisagées régulièrement, à la demande des conseillers, afin d'éviter des délais trop longs entre les convocations des réunions du conseil municipal.

Questions reçues par mail de M. Porteneuve, conseiller municipal, excusé lors de cette réunion :

« Un sondage à eu lieu pour les emplacements de l'aire de jeux ainsi que pour le boulodrome, ou aucune grande majorité n'a été observée.

Seront-ils quand même installés ? Y a-t-il une date prévue ? »

Réponse de Madame le Maire :

« Oui, ils seront installés au printemps, et pour compléter la réponse, le lieu sera certainement celui de la Rue Bordet, à la sortie du village. Des devis pour l'installation sont prévu dans les prochaines semaines ».

« Avez-vous des nouvelles sur l'avancement des travaux prévus pour le nouveau regroupement scolaire de Cuvergnon ? »

Réponse de Madame le Maire :

« Pour le moment, le permis de construire a été validé et les subventions accordées. Nous avons pour objectif une ouverture du nouveau complexe scolaire à Cuvergnon pour la rentrée de septembre 2022. »

Aucune autre question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

A La Villeneuve Sous Thury,
Le 23 novembre 2021.

Le Maire,
Madame Adeline CLERGOT

MAIRIE DE LA VILLENEUVE-SOUS-THURY (Oise)

29 Rue Bordet 60890 LA VILLENEUVE SOUS THURY Permanence : mardi de 17h00 à 19h00
Tél : 03 44 87 25 24 – Courriel : mairievilleneuvesousthury@orange.fr
lavilleneuvesousthury.fr